

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **Centre de l’Authentique Tapis d’Orient SA**, Rue St-Pierre 10, 1700 Fribourg
2.

Déclaration de faillite: 07.12.2009
3.

Suspension de faillite: 04.01.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.01.2010
5.

Avance de frais: CHF 5’000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n’en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d’avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Commerce international d’authentiques tapis d’Orient et d’accessoires artisanaux, soit import, export, ventes en gros et en détail ainsi que tous produits industriels, alimentaires, agro-alimentaires, pharmaceutiques et matières premières.

(Réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut
1700 Fribourg

00439825